

<https://ugtg.org/spip.php?article1843>



# Déclaration d'Elie Domota à l'Ouest Syndicaliste

- Actualité -



Date de mise en lignemercredi 11 juillet 2012

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

" Comme il fallait s'y attendre, suite à la formidable mobilisation de janvier, février, mars 2009, la répression frappe tous ceux qui, après être descendus dans la rue, entendent poursuivre le combat pour préserver les acquis de 2009.



Depuis 2010 une avalanche de procès s'est abattue sur des militants et responsables syndicaux, pour tenter de discréditer le combat syndical, criminaliser l'action militante, et museler toute démarche revendicative.

Mais les avocats qui défendent les syndicalistes poursuivis se voient de même menacés. Ainsi Maître Sarah Aristide est en attente de jugement pour avoir fait la déclaration suivante :

*"Dès lors que, dans toute société, on s'autorise à mettre un avocat sous écoute et à se servir de ses conversations pour asseoir l'accusation quand d'aventure on n'a pas d'éléments pour constituer telle ou telle infraction, c'est toute la société démocratique qui est en péril".*

Alors qu'il est établi que cette avocate a bien été mise sous écoute, c'est elle qui se voit poursuivie au motif de "diffamation" pour avoir tenu les propos ci-dessus.

En Guadeloupe, la défense du syndicalisme ouvrier et la préservation des libertés sont intrinsèquement liées."